

Forêt Timiskaming – Sommaire

Une équipe de cinq vérificateurs a effectué une vérification indépendante de la forêt Timiskaming visant la période du 1^{er} avril 2009 au 31 mars 2016.

La forêt Timiskaming a été gérée pendant cette période par Timiskaming Forest Alliance Inc. (TFAI) en vertu du permis d'aménagement forestier durable (PAFD) n° 542247 délivré par le ministre des Richesses naturelles et des Forêts. Les opérations forestières ont été menées comme prescrit dans un plan de gestion forestière de 20 ans (débutant le 1^{er} avril 2006 et mis à jour le 1^{er} avril 2011). Ces plans ont été rédigés par la société et approuvés par le ministre des Richesses naturelles et des forêts (MRNF) de l'Ontario et résultaient des processus de planification exécutés conjointement par le personnel de la société et du MRNF. Ainsi, une vérification indépendante des forêts évalue la gestion et l'administration de la forêt Timiskaming en déterminant dans quelle mesure TFAI satisfait aux conditions de leur accord de PAFD et le MRNF remplit efficacement son mandat et ses obligations relativement à la forêt. La vérification comprenait un examen approfondi des plans et des registres des activités de gestion forestière, ainsi que des visites de vérification sur le terrain dans les zones où une variété d'activités de gestion forestière se sont produites pendant la période de vérification. Les commentaires du public ont été sollicités par le biais d'une annonce publique, de la publicité dans les journaux et des sondages postaux, ainsi que de réunions et des entrevues avec des intervenants locaux et des collectivités autochtones.

Ce rapport de vérification cerne dix recommandations visant à améliorer la gestion et l'administration de la forêt Timiskaming et se résumant comme suit :

Sept recommandations visaient les responsabilités de la société ou du bureau de district du MRNF et les trois autres étaient adressées au MRNF en tant que société.

Le MRNF ne documente pas efficacement les avantages que les collectivités autochtones retirent de la gestion forestière. (Recommandation 1)

Le processus de modification du plan de gestion forestière (PGF) est inefficace, ce qui retarde grandement l'approbation des ajustements mineurs dans les opérations. (Recommandation 2)

Les vérificateurs ont observé un nombre plus élevé que prévu (5 sur 28) de ponceaux perchés. Dans la plupart des cas, cela a constitué un important obstacle au passage des poissons. Une recommandation a été adressée à TFAI pour améliorer les pratiques d'installation. (Recommandation 4)

L'inexactitude de l'IRF est un problème important, car il fournit les données de base qui justifient pratiquement toutes les hypothèses de planification forestière. Un nouvel inventaire est attendu à temps pour le prochain cycle de planification du PGF.

Il est à noter que les observations sur le terrain de l'équipe de vérification ont révélé un programme de renouvellement forestier généralement excellent; toutefois, la société a connu un taux relativement faible de succès sylvicole concernant son programme de renouvellement forestier. L'analyse effectuée pour déterminer le succès de la sylviculture ne confirme pas les observations sur le terrain. Il semble qu'un certain nombre de facteurs soient à l'origine de ce problème et les vérificateurs ont recommandé que la société effectue une analyse. (Recommandations 8 et 10)

Le programme de conformité est dynamique et affiche un taux de conformité de 99 %, mais des aspects nécessitent une amélioration. Les vérificateurs ont cerné trois recommandations en la

matière. Dix-huit problèmes opérationnels en suspens au moment de la vérification doivent être réglés. Le personnel de conformité a besoin de formation quant au logiciel applicable. De plus, le bureau de district de Timmins doit augmenter le nombre d'inspections de conformité touchant la forêt. (Recommandations 5, 6 et 7).

Trois recommandations étaient liées au MRNF central et/ou régional comme suit :

Le processus d'identification des espèces en péril est inefficace. Le temps requis entre l'identification des espèces en péril sur le terrain et l'enregistrement concernant les couches de données SIG à des fins de planification doit être réduit. (Recommandation 3)

Le MRNF a connu un taux élevé de roulement du personnel au cours de la période de vérification et une formation supplémentaire en matière de conformité doit être fournie par le MRNF. (Recommandation 7)

Le tableau AR-10 dans le PGF n'a pas été rempli correctement, probablement à cause des instructions ambiguës figurant dans le MPGF 2009. Des instructions claires sont nécessaires pour dûment remplir ce tableau. (Recommandation 9)

La forêt de Timiskaming est bien gérée et cette liste relativement courte de résultats ne devrait pas diminuer une conclusion globale positive quant à la vérification. Les aspects techniques de la gestion forestière sont réalisés de façon satisfaisante. La communication entre les différentes parties concernées par la forêt est très forte et les relations sont professionnelles, positives et progressives. Timiskaming Forest Alliance Inc. satisfait aux conditions du PAFD. Le MRNF s'acquitte également de ses responsabilités générales associées à son rôle dans la gestion de cette forêt.

L'équipe de vérification confirme que, d'après les faits examinés, la gestion de la forêt Timiskaming était conforme aux lois, aux politiques et aux règlements en vigueur au cours de la période de vérification 2009-2016. La forêt de Timiskaming est gérée durablement. L'équipe de vérification a recommandé que la durée du PAFD n° 542247 soit prolongée de cinq ans supplémentaires.